



COLLOQUE RACISME & DISCRIMINATION



LE DROIT CONTRE LA HAINE : DEFENDRE L'EGALITE, RESISTER AUX DISCRIMINATION



Samedi 31 janvier 2026

**L'ORDRE DES AVOCATS – 3 rue du Général Frère 67000
Strasbourg**

Inscription préalable en ligne indispensable : www.lesaf.org

Clôture des inscriptions le 29 janvier 2026 à 18h

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Syndicat des Avocats des France

34, rue Saint-Lazare 75009 PARIS – Tél : 01 42 82 01 26 – Email : saforg@orange.fr

www.lesaf.org



COLLOQUE RACISME & DISCRIMINATION

Le droit contre la haine : défendre l'égalité, résister aux discriminations



Une journée pour outiller les avocats face aux discours de haine, aux politiques discriminatoires et aux atteintes visant les défenseurs des droits.

La lutte contre les discriminations est entrée dans une nouvelle phase.

Il ne s'agit plus seulement de réparer des atteintes individuelles, mais de faire face à des discours, des normes et des pratiques qui organisent la hiérarchisation des droits, la stigmatisation de certaines populations et la délégitimation de ceux qui les défendent.

Les discours de haine prospèrent, la "priorité nationale" s'installe comme un horizon politique revendiqué, et les avocats engagés — en particulier lorsqu'ils sont racisés, visibles ou minoritaires — deviennent eux-mêmes des cibles.

Ce colloque part d'un postulat simple : **le droit n'est pas neutre**, et l'avocat n'est pas un technicien désincarné. Il est un acteur de l'État de droit, exposé, parfois attaqué, mais indispensable.

Cette journée sera volontairement tournée vers l'action judiciaire : qualifications pénales, stratégies contentieuses, protection collective des avocats, rôle des associations et des syndicats.

Il s'agit moins de commenter le monde que de s'y opposer juridiquement, avec méthode, lucidité et solidarité.

TARIFS

- Avocat adhérent SAF : 80 € TTC
- Couplé avec le colloque environnement du 30 janvier 2026 : 150 € TTC
- Avocat non adhérent SAF : 100 € TTC
- Avocat au barreau de Strasbourg : gratuit
- Élève-avocat, étudiant, enseignant, associatif : entrée libre dans la limite des places disponibles

Déjeuner : libre

- Soirée du vendredi 30 janvier à partir de 19h30 à l'Ordre des avocat-es : offerte sur l'inscription

PROGRAMME

8h45 – 9h15 : Café d'accueil

9h15 – 9h30 : Accueil de Stéphane MAUGENDRE, Président du SAF, de Yves DUSS Co-président de la section SAF-Strasbourg

MATIN :

9h30 – 10h00 | OUVERTURE POLITIQUE - Pourquoi ce colloque, maintenant

Axes :

- La discrimination n'est plus seulement un fait social : elle devient un projet normatif
- Le droit est instrumentalisé pour hiérarchiser les appartenances
- Les avocats engagés, racisés ou visibles deviennent des cibles politiques

Intervenant.es :

Benjamin TAINURIER, Docteur en sociologie, enseignant-chercheur près l'EHESS, auteur de la thèse intitulée « L'étiquette « extrême droite » comme stigmat : confronter la performativité de la parole médiatique et la diffusion des idées politiques », oct. 2025

George PAU-LANGEVIN, Adjointe du Défenseur des droits en charge de la lettre contre les discriminations et la promotion de l'égalité

Débat avec la salle et pause

10h00 – 11h30 | SÉQUENCE 1 - Le discours de haine : de la parole à l'acte juridique

Axes :

- Le discours de haine n'est pas une opinion. C'est un outil d'exclusion
- Discours de haine comme infrastructure politique
- Continuité entre paroles publiques, harcèlement et passages à l'acte
- Rôle des associations comme vigies démocratiques

Intervenant.es :

Samuel THOMAS, Président de Maison des Potes – Maison de l'Égalité

Gisèle SAPIRO, Professeure de sociologie, Directrice d'études à l'EHESS et Directrice de recherche au CNRS, Centre européen de sociologie et de science politique

Débat avec la salle

11h45 – 13h15 | SÉQUENCE 2 - La "priorité nationale" : une rupture juridique majeure

Axes :

- La priorité nationale est un programme de discrimination légale
- Incompatibilité constitutionnelle
- Rupture avec l'universalité des droits
- Anticipation contentieuse : **attaquer avant l'installation**

Intervenant.es :

Jérôme KARSENTI, Avocat au Barreau de Paris

Slim BENACHOUR, Avocat au Barreau de Paris

Carine FOUTEAU, Journaliste à Mediapart

13h15 – 14h30 : Pause déjeuner libre

APRES-MIDI :

14h30 – 16h00 | SÉQUENCE 3 - Quand l'avocat devient une cible

Axes :

- L'avocat engagé géant au pied d'argile – rôle du syndicat
- Voile, visibilité, racialisation / la neutralité imposée aux corps racisés est une fiction discriminatoire
- Engagement, exposition, protection
- Harcèlement numérique et médiatique
- Discipline ordinale et discriminations indirectes

Intervenant.es :

Stéphane MAUGENDRE, Avocat au Barreau de Seine-Saint-Denis, Président du SAF, ancien Président du GISTI

Yousra MARZOUQ, Avocate au Barreau de Paris

Débat avec la salle

16h00 – 17h15 | ATELIER STRATÉGIQUE - Mutualiser, attaquer, protéger

Axes :

- Comment qualifier, qui poursuivre, quand médiatiser, quand judiciaire silencieusement
- Contentieux stratégiques : identifier les points de rupture juridique exploitables immédiatement
- Riposte aux attaques ciblées / réseaux de soutien / protection collective des avocats

Intervenant.es :

Pierre-Emmanuel MULLER, Avocat au Barreau de Paris, Cabinet de Patrice SPINOSI

17h15 – 17h30 | CONCLUSION

Le droit ne protège que ce que l'on ose défendre.



Le droit contre la haine : défendre l'égalité, résister aux discriminations

PÉDAGOGIE

Objectifs pédagogiques : Faire face aux discours de haine, aux politiques discriminatoires et aux atteintes visant les défenseurs des droits par une opposition juridique : stratégies contentieuses, protection et travail en collectifs avec syndicats et associations, stratégies médiatiques.

Compétences visées : amélioration des connaissances pratiques en droit de la discrimination et des options stratégiques.

Public visé et prérequis : toute personne intéressée par le droit des discriminations et du numérique : magistrats, avocats, universitaires, associations ; aucun prérequis.

Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement : apports théoriques et pratiques. Échanges sur les situations et cas pratiques des personnes participant à la formation.

Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats : la formation dispensée ne fait pas l'objet d'une évaluation des personnes participantes. En revanche, à l'issue de la formation, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation : Questionnaire d'évaluation des acquis

Formalisation à l'issue de la formation : Attestation de fin de formation

Modalités pédagogiques : Formation en présentiel

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Nous contacter en cas de besoin d'accessibilité particulier pour un participant.

Méthode pédagogique : expositive.

FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991 et décision du CNB n° 2023-002 du 17 novembre 2023) SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75 – **Durée de la formation : sept heures**

Cette formation fait l'objet d'une prise en charge collective par le FIFPL !

Participation en présence : **Pour valider la formation** - Il vous sera INDISPENSABLE d'émarger la feuille de présence à chaque session de la journée de formation - le matin et l'après-midi. Merci de bien vouloir remplir le questionnaire d'évaluation en fin de formation. Une attestation de présence vous sera remise. Seul l'émargement fait foi pour les heures comptabilisées.